



Zone à aménager dans le but pour
 maintien de la diversité de parcelles
 pour la construction d'habitat
 individuel et de type collectif
 Favoriser un tissu mixte pour améliorer
 l'équilibre urbain et l'intégration
 architecturale.

Point de levée temporaire de
 l'Etat pour permettre la mise en
 œuvre de l'habitat individuel
 collectif.

Raccourcissement de l'axe principal
 de circulation à l'intérieur du site
 (voir type plan 010).

Condition et surface au Sud du Chemin de l'Église pour
 point de l'habitat à réaliser selon les modalités du DTU
 202 pour les logements sociaux. L'axe principal
 raccourci pour permettre l'accès au chemin de l'Église et
 l'axe de circulation à réaliser conformément aux dispositions
 du DTU 202.

Point de levée temporaire de
 l'Etat pour permettre la mise en
 œuvre de l'habitat individuel
 collectif.

Raccourcissement de l'axe principal
 de circulation à l'intérieur du site
 (voir type plan 010).

Condition et surface au Sud du Chemin de l'Église pour
 point de l'habitat à réaliser selon les modalités du DTU
 202 pour les logements sociaux. L'axe principal
 raccourci pour permettre l'accès au chemin de l'Église et
 l'axe de circulation à réaliser conformément aux dispositions
 du DTU 202.

Coupe de terrain 1

Escalier (fleuve)

41.31

Rue Albert 1er

Rue Albert 1er

Rue de la Cité-Bourg

Coupe de terrain 2

